REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Gouvernorat:

BEJA

Délégation:

NEFZA **NEFZA**

Commune: Arrondis. Com. :

Secteur:

BOUZENNA



EXTRAIT DES REGISTRES

DE L'ETAT CIVIL

Acte N°:

1979 48

Année:

- Déclaration :

- ou Jugement :

NAISSANCE

(VERSION FRANÇAISE)

0004524

NOM	BARAKATI*
PRENOMS	MOUNIR*
Date de naissance Jour, mois et année (en toutes lettres)	LE VINGT-DEUX MARS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF *
Lieu de naissance	HENCHIR DJEBEL DIS*
Sexe	MASCULIN*
Nom, prénoms, profession et nationalité du père	YOUSEF BEN MESSAOUD BEN AMARA BEN HESSINE BARAKATI* TUNISIENNE*
Nom, prénom, profession et nationalité de la mère	YAMINA BENT KHALIFA BEN MOHAMED BEN BOUKHLEL KHABIL* TUNISIENNE*
Date de la déclaration (jour, mois, année, heure)	LE VINGT-TROIS MARS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF *
Nom, prénoms et profession du déclarant ou le Tribunal	TAHER BEN HSSOUNA MASAOUDI *
Nom, prénoms et qualité de l'officier de l'état civil	MLAIKI MUSTAPHA*

- A contracté mariage à: LA MARSA devant Officier d'Etat Civil le 7 MAI 2010 avec: MARIE LUCE JOSEPHINE DURAND et ayant opté pour le régime de communauté des biens *

- Suivant jugement du: TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE de BEJA du 11 JUIN 2010 sous le N° 29620, l'acte ci-dessus est réctifié en ce sens que La chaîne du père est YOUSEF BEN MESSAOUD BEN AMARA BEN HESSINE BARAKATI au lieu de YOUSEF BEN MESSAOUD BEN AMARA BEN HESSINE *

imprimerie Officielle

Prix: 150 millimes

Pour version française, certifiée conforme à l'original NEFZA 8 SEPTEMBRE 2010 NEFZA

L'Officier de l'état civil

résident de la Commune

Nota: Tout faux, toute altération dans les actes de l'état civil donnent lieu aux poursuites judiciaires conformément aux los reglementant l'état civil et au code pénal.